



Formation à distance

Gestion de projet cascade ou agile

itpms

audit

Analyse de maturité des méthodes de gestion de projet et de gestion des services informatiques

conseil

Accompagnement des projets de transformation (ITIL® PRINCE2® SCRUM)

formation

Organisme de formation et centre d'examen ITIL®, PRINCE2® et SCRUM accrédité par EXIN et PeopleCert



Dès qu'il s'agit d'engager un projet, se pose la délicate question de l'approche et de la méthode qui soutiendra l'initiative. Cascade ou agile, il faut choisir et l'erreur peut avoir un impact sur la performance de l'initiative.

Maîtriser les concepts fondamentaux des approches en cascade et en agile est probablement indispensable pour retenir l'option adaptée à chaque contexte spécifique de projet et éviter de s'engager sans disposer du soutien méthodologique indispensable à la réussite.

Le parcours pédagogique proposé par la formation Gestion de projet cascade ou agile permet de comprendre les fondamentaux essentiels de deux cadres de travail adaptés chacun à un environnement de projet particulier.

itpms
77 quai d'Alsace
59500 Douai (France)

téléphone
+33 (0)3 27 87 60 02

télécopie
+33 (0)3 69 77 00 52

internet
www.itpms.fr

e-mail
infos@itpms.fr

Dispensée sur 2 demi-journées à distance, cette formation propose un parcours pédagogique permettant d'aller à l'essentiel et d'illustrer sur un cas pratique les particularités et la valeur de chaque méthode. Les sujets abordés pourront être renforcés par un parcours pédagogique plus spécialisé sur la méthode PRINCE2® ou sur le cadre de travail agile SCRUM.

Cette formation est animée par un consultant formateur itpms certifié PRINCE2® Praticien et SCRUM Master qui a conduit de nombreux projets en gestion des services en France et à l'international. Son expérience des projets lui permet d'illustrer largement les concepts abordés sur la formation.

La formation Gestion de projet, cascade ou agile est dispensée en inter-entreprises, en intra-entreprise et aussi en présentiel.

Objectifs

La formation Gestion de projet cascade ou agile a pour objectif de développer les connaissances indispensables pour comprendre les bases de deux approches de gestion complémentaires. Basé sur les deux référentiels les plus répandus du marché, à savoir PRINCE2® et SCRUM, le parcours pédagogique permet aux stagiaires de mieux comprendre l'organisation du projet en mode cascade et en mode agile puis d'en comprendre l'application sur un cas d'étude.

Programme

Le programme de la formation Gestion de projet, dispensée sur 2 demi-journées consécutives, est structuré autour de 4 séquences :

Première demi-journée :

- **Introduction**
 - Projet, définitions et particularités.
 - Mode cascade et mode agile.
 - Critères de sélection de la méthode.
 - Gestion du changement sur le projet.
- **Gestion de projet en mode cascade**
 - Du cahier des charges au plan de projet.
 - Rôles et responsabilités.
 - Principales activités.
 - Gestion du projet en mode cascade.

Deuxième demi-journée :

- **Gestion de projet en mode agile**
 - Des exigences au carnet de produit.
 - Rôles et responsabilités.
 - Principales activités.
 - Gestion du projet en mode agile.
- **Application**
 - Mode cascade sur un cas d'étude
 - Mode agile sur un cas d'étude

Ce programme peut être adapté, dans le cadre d'une formation en intra-entreprise, pour intégrer le modèle organisationnel interne ou la particularité des projets à gérer. Cette formation développée initialement pour être dispensée à distance peut être organisée en présentiel sur demande.

Audience

La formation Gestion de projet cascade ou agile concerne toutes les ressources de l'entreprise engagées directement ou indirectement sur les projets, de culture technique ou métier, qui souhaitent acquérir les connaissances fondamentales de la gestion de projet en mode cascade et en mode agile. Cette formation s'adresse aussi aux personnes qui souhaitent développer leur culture projet ou s'engager sur un cursus de certification PRINCE2® ou SCRUM.

Pré-requis

Il n'y a pas de pré-requis exigés en matière de connaissances ou de certification pour suivre cette formation. Une implication directe ou indirecte sur un ou plusieurs projets en entreprise facilitera bien évidemment l'appropriation des concepts qui seront abordés en formation.

L'essentiel

- Référence formation : FR7001
- Durée : 2 demi-journées (6 heures)
- Modalités : à distance
- Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 06733 59
- N° d'enregistrement Datadock : 0018964



Choisir itpms pour cette formation, c'est s'engager auprès d'un acteur spécialisé sur la gestion de projets pour bénéficier d'une pédagogie éprouvée et des retours d'expérience du consultant-formateur itpms pour un apprentissage de valeur.



Bulletin d'inscription

Formations ITIL®, PRINCE2® et SCRUM inter-entreprises

A retourner par e-mail à infos@itpms.fr ou par courrier ou télécopie (références ci-contre)

77 quai d'Alsace
59500 Douai (France)
Téléphone : +33 3 27 87 60 02
Télécopie : +33 3 69 77 00 52

E-mail : infos@itpms.fr
Internet : www.itpms.fr
R.C.S. : Douai 492976972
Code APE : 6202A

Informations société

Société : _____
Adresse 1 : _____
Adresse 2 : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Téléphone : _____

Gestion de projet cascade ou agile

Durée : 2 demi-journées (6 heures)

Lieu : Dispensée à distance

Tarif : 350,00 euros HT (Offre spéciale sur la session de janvier 2020)

Le tarif comprend la formation, le support de cours développé par itpms au format pdf

Informations stagiaires

Nom	Prénom	E-mail	Téléphone
Date première partie : Jeudi 23 janvier 2020		Date deuxième partie : Vendredi 24 janvier 2020	

Informations signataire

Nom, prénom
Fonction
E-mail
Téléphone
Signature et cachet commercial

Déclaration d'activité

Organisme de formation enregistré auprès du préfet de région Hauts-de France sous le numéro 31 59 06733 59. N° d'enregistrement Datadock : 0018964

Accredited Training Organization

Centre de formation et d'examen accrédité pour ITIL®, PRINCE2® et Agile SCRUM auprès de l'EXIN et de PeopleCert.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toutes les données informatiques vous concernant sont traitées de manières strictement confidentielles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à vos données. Pour cela il vous suffit de nous en faire la demande en nous indiquant nom, prénom et adresse. Numéro de déclaration CNIL : 1257834





Conditions générales de vente formations

77 quai d'Alsace
59500 Douai
Téléphone : +33 3 27 87 60 02
Télécopie : +33 3 69 77 00 52

E-mail : infos@itpms.fr
Internet : www.itpms.fr

R.C.S. : Douai 492976972
Code APE : 6202A

1 Paiement

Les factures sont payables à réception de facture à itpms 77 quai d'Alsace 59500 DOUAI (France). Toute somme non payée par le Client à l'échéance pourra donner lieu, après mise en demeure, à l'application par la société itpms d'intérêts d'un montant correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. En cas de prise en charge par un OPCA, le client reste responsable du règlement. En cas de rejet de tout ou partie de la prise en charge par l'OPCA, le client s'engage à régler à itpms la différence entre le prix de la formation et le montant effectivement réglé par l'OPCA à itpms. Sans accord de l'OPCA reçu avant le premier jour de la formation, itpms ne sera pas en mesure de facturer cet OPCA. Il reviendra au client de régler directement la facture à itpms et de gérer la relation avec son OPCA.

2 Annulation / Report

Toute annulation/report de formation ou d'intervention doit être adressée par écrit à itpms 77 quai d'Alsace 59500 DOUAI (France) ou par télécopie au +33 (0)3 69 77 00 52. Une annulation/report intervenant plus de 15 jours ouvrés avant la date planifiée ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 5 et 15 jours ouvrés avant la date planifiée donne lieu à une facturation égale à 20% en inter-entreprises et 50% en intra-entreprise du montant de la commande de la session annulée. Pour une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant la date planifiée, itpms facturera la totalité du montant de la commande annulée. En cas de non-participation ou d'absence d'un stagiaire à une formation commandée et non annulée, le coût de celle-ci sera dû et devra être réglé dans son intégralité à itpms par le client. Pour les sessions intra-entreprise organisées en centre itpms, toute annulation entraînera, en plus des règles précédemment énoncées, la facturation des frais de gestion de salle et de restauration engagés par itpms.

3 Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 (toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite). L'article de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source. Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

4 Examens de certification

Pour les formations certifiantes, itpms insiste sur l'importance du travail personnel. itpms ne pourra être déclaré responsable en cas d'échec à l'examen. Le contenu des formations de préparation à une certification est validé par un organisme de certification indépendant et est donc conforme au programme imposé par ledit organisme. Un recours est possible auprès de l'EXIN ou de PeopleCert en cas de contestation du résultat de l'examen de certification suivant les conditions générales de l'EXIN ou de PeopleCert.

5 Obligations

Le présent contrat ne crée aucune société commune ou association en participation entre itpms et le client. Les parties sont assujetties à une obligation de confidentialité totale sur toutes les informations dont elles auront eu connaissance dans le cadre de la mission du présent contrat. itpms ayant une obligation de moyen, le client est le seul responsable des décisions qu'il sera amené à prendre consécutivement à la mission effectuée par itpms. Le client a parfaitement connaissance des compétences du consultant détaché dans le cadre de cette mission. Le consultant demeure salarié d'itpms qui est seule détentrice du lien de subordination à son égard. Néanmoins, pendant les périodes de présence dans l'entreprise cliente, le consultant devra respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

6 Responsabilités et litiges

itpms ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies. Le présent contrat exprime l'intégralité des engagements de chacune des parties. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des tribunaux du siège social d'itpms.

7 AXELOS

ITIL® est une marque déposée d'AXELOS Limited. PRINCE2® est une marque déposée d'AXELOS Limited. Le Swirl Logo est une marque d'AXELOS Limited.